



Haute-Isle Chantemesle Les Charrières

Le mot du Maire (page 1)

I. Actualités municipales

II. Grands chantiers et projets

II. Temps festifs & Loisirs

Informations pratiques

Haute-Isle

Bulletin d'information – Juillet à Décembre 2017 (n°19)

Chères Hautilloises, chers Hautillois,

L'année 2017 aura été une année de transition et de maturation pour les nouveaux projets de la Commune et de l'Equipe municipale.

Il aura fallu s'adapter aux nouvelles données financières avec un budget resserré au maximum avec comme corollaire une inévitable, mais calculée au plus juste, augmentation de la part communale des taxes locales. Ceci n'a pas été un exercice facile et agréable mais nous y sommes parvenus.

Concernant les grands projets, le Contrat-Rural signé cette année entre la Commune, la Région et le Département avec la subvention à hauteur de 70% du montant des travaux (le maximum possible) devrait sensiblement et durablement faire évoluer la Commune. Le projet ambitieux a dû être porté et soutenu de façon très engagée.

Concernant les autres actions et elles sont nombreuses vous trouverez les détails dans cette publication.

Je me joins à l'Equipe municipale et au Personnel communal pour vous souhaiter à toutes et tous ainsi qu'à vos proches de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Bien amicalement

Laurent Skinazi,
Maire de Haute-Isle

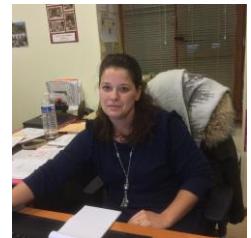




Une nouvelle secrétaire à Haute Isle

Nommée le 01 novembre Sandrine FALIERE assumera les fonctions de secrétaire de Mairie en remplacement de Corinne. Son parcours professionnel élogieux et les nombreuses missions qu'elle a pu remplir au service de la Fonction publique devraient rapidement assurer son succès sur notre commune.

D'ores et déjà nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



Les décharges sauvages

Les décharges sauvages constituent à n'en pas douter l'une des offenses les plus fréquentes et les plus visibles faites à notre environnement.

Bien au-delà des gestes d'incivilité ordinaire, les dépôts parfois importants ou particulièrement dangereux quant à leur nature sont acheminés par la route et généralement « largués » en milieu naturel dans une charrière ou un chemin forestier le plus souvent.

La Communauté de Commune Vexin Val-de-Seine a souhaité lutter contre ce fléau en apportant à chacune des 26 communes membres, la possibilité de non seulement collecter les déchets, mais également conseiller en matière de prévention et de répression. C'est l'Association d'Insertion Vie Vert qui est devenue au fil du temps notre partenaire privilégié en mettant à disposition hommes et matériel pour collecter et conduire en déchetterie.



Concernant la prévention, elle consiste avant tout à répertorier les endroits les plus couramment utilisés par les contrevenants. La pose de barrières ou d'obstacles naturels occultant les entrées de chemins est un moyen simple et efficace qui pourrait être couplé dans certains cas avec la pose de caméras de surveillance.

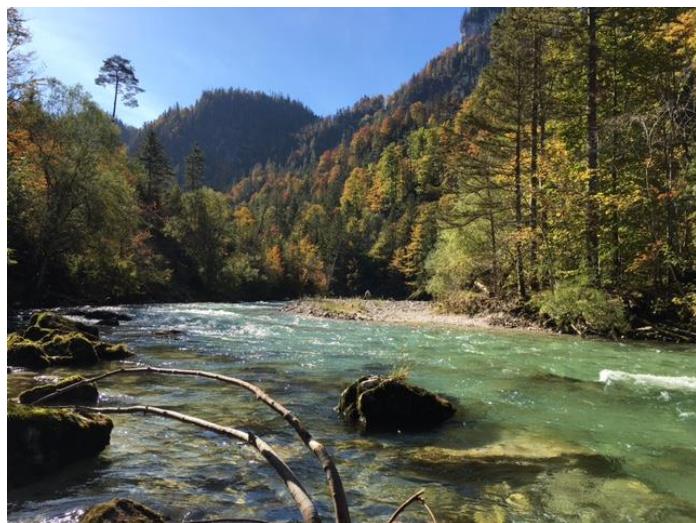
La répression, outre la prise en flagrant délit consiste à « éplucher » le dépôt au moment de la collecte pour y trouver des indices permettant l'identification des contrevenants. A plusieurs reprises cela a été possible et une plainte a été systématiquement déposée.

Cette action sur les dépôts sauvages a évidemment un coût ; ce coût est en fonction bien sûr des quantités collectées, 457€ par journée de travail (possibilité de fractionnement). S'ajoute ensuite le coût de la mise en déchetterie éminemment variable selon le type de déchet, (exemple : 7.95€ la tonne pour le gravât de type béton, 310€ la tonne pour les pneumatiques). Cas extrême de l'amiante (devis par exemple pour 2 m³ de tôle amiantée : 8 800€).

Sur cette ligne budgétaire la Communauté de Communes Vexin-Val-de-Seine vote chaque année une ligne de trésorerie de 10 000€. Environ 6000€ ont déjà été utilisés en 2017.

Nous espérons tous une prise de conscience et un véritable élan citoyen pour rendre cette ligne budgétaire obsolète.

La G.E.M.A.PI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



La loi GEMAPI, instaurée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 sera transférée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux intercommunalités (La Communauté de Communes Vexin-Val-de Seine, en ce qui nous concerne)

Un gros avantage de cette loi : la solidarité amont-aval, la participation financière de tous les citoyens à la gestion des milieux et à la prévention des inondations.

Un inconvénient : la création d'un impôt supplémentaire reparti sur les quatre taxes locales.

Cette taxe plafonnée et affectée sera donc levée chaque année. Le plafonnement à 40 euros par an et par habitant semble surréaliste les études menées sur notre territoire évoquent un montant d'environ 5 euros (modulé cependant en fonction de taxes locales comme le TEOM).

Cette taxe ne sera probablement pas levée en 2018.

Soyez vigilant !



Nous avons été informés que de faux éboueurs se présentaient chez certains administrés pour demander des étrennes. Nous vous rappelons les précautions à prendre pour éviter toute confusion.

Les équipages de la société SEPUR commenceront leur porte à porte début novembre. Il est conseillé de demander aux personnes qui se présenteront : une pièce d'identité et une attestation de travail avec le logo SEPUR.

Sécurité

Comme chaque année pendant les vacances vous pouvez signaler votre absence auprès de la Gendarmerie de Magny-en-Vexin afin que des rondes soient programmées autour de votre domicile.

La vigilance de tous est utile aussi n'hésitez pas à signaler à la brigade de Magny (01.34.46.88.88) des comportements que vous jugeriez suspects. Méfiez-vous des démarchages à domicile mais aussi téléphoniques, ne donner aucune information personnelle. Quand à Facebook, évitez d'y donner vos dates de vacances...vous facilitez la tâche des voleurs !

Une réunion publique de sécurité sera organisée prochainement à la mairie en présence du Lieutenant BOUCHER de la Brigade de Magny, qui a succédé au Lieutenant FOURNIER.

Inscription sur la Liste Electorale de la commune.

Pour pouvoir voter à Haute-Isle vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune. Pour cela complétez et déposez à la mairie le formulaire Cerfa n°12669*01 (disponible sur le site de Haute Isle : www.haute-isle.fr ou sur internet : www.service-public.fr). Ne pas oublier de joindre une copie de votre pièce d'identité et un Justificatif de domicile de moins de trois mois.

Attention, la date limite d'inscription sur la liste électorale pour pouvoir voter en 2018 est le samedi 30 décembre 2017

Recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement est obligatoire pour tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette inscription permettra ensuite de recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenne.

Ce recensement se fait en mairie du domicile entre 16 ans et 16 ans et 3 mois. Il faut se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Le recensement est **OBLIGATOIRE** et une attestation sera remise, cela est indispensable pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, il permet également **l'inscription d'office sur la liste électorale**.

12 mois après la démarche de recensement, la convocation à la Journée Défense et Citoyenne sera transmise 30 à 45 jours avant la date prévue (un changement de date est possible).

Pour plus d'information rendez-vous sur www.defense.gouv.fr/jdc

La Fondation du Patrimoine avec Stéphane Bern

Dans le cadre de la mission que le Président de la République lui a confiée, Stéphane BERN s'est rapproché de la Fondation du Patrimoine pour procéder au recensement des sites patrimoniaux en danger et proposer les solutions adéquates.

Suite au formulaire que la Fondation a mis en place, l'association « Pour le partage de notre Eglise Troglodyte » a répondu en date du 22 Novembre 2017. Monsieur Alain PLATTARD, délégué du Val d'Oise pour la Fondation a contacté l'association le 28 Novembre afin d'aller plus loin dans cette démarche.

Nous espérons que notre dossier aboutira. Nous avons contacté Monsieur Denis AUGER, restaurateur du Jubé afin de faire un état des lieux de la restauration effectuée il y a maintenant 3 ans. Il doit nous faire une proposition pour la remise en état de ce qui s'est rapidement dégradé en raison de l'humidité et du manque de ventilation des lieux, sujets qui devaient être traités par la commune. Nous attendons des devis estimatifs pour le Jubé, la porte d'entrée, la réalisation de volets type « persiennes » autorisée par la DRAC afin de mettre l'église dans l'obscurité et ainsi ralentir la progression des algues vertes.

N'oublions pas que nous avons la chance d'avoir ce bijou dans notre commune et que notre devoir en toute humilité est de continuer à mettre en place tous les moyens nécessaires afin que celui-ci puisse perdurer.

Cérémonie du 11 Novembre

Une nouvelle année pour ce 11 Novembre, nous nous sommes réunis pour commémorer ensemble l'armistice qui mit fin à la première guerre mondiale – un siècle nous sépare de cette tragédie qui fit basculer le monde dans une nouvelle ère.

Prendre le temps est nécessaire, et redoubler d'effort indispensable pour préserver la paix et étouffer tous les ferment de divisions indifférence, intolérance, racisme, individualisme, repli sur soi !...

Monsieur le Maire a lu son discours et a invité Monsieur Hubert CAMUS – ancien combattant d'Algérie – au dépôt de la gerbe au monument aux morts.

Puis nous avons été invités à observer une minute de silence avant de partager le verre de l'amitié dans la salle communale de la mairie.

Rappelons aux jeunes générations que la paix est la seule voie possible afin de préserver et faire vivre les valeurs républicaines.



Cérémonie des vœux 2018

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal, sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux le vendredi 19 janvier à 19h00 à la salle communale de la Mairie.

Elections législatives 2018

En raison de l'annulation par le conseil constitutionnel des élections législatives sur notre circonscription, nous sommes appelés à voter à nouveau le 28 janvier 2018 et le 4 février 2018 (fermeture du bureau à 18h00).

Action pour la conservation de notre beau paysage et de la biodiversité

Les uns et les autres, habitants de Haute-Isle, nous pouvons observer que d'année en année les éperons rocheux sont de moins en moins visibles. La végétation envahit les pelouses calcaires autour des éperons et masque progressivement la succession de roches blanches qui forment un élément paysager si singulier. Du côté de Vétheuil certains sont même quasiment masqués à la vue. Outre la fermeture d'un paysage unique et remarquable, ce phénomène met en péril la biodiversité faune et flore très caractéristique des pelouses calcaires.



Source : photographie internet

L'association des Amis du Vexin Français dont l'un de nos conseillers municipaux, Mathieu de La Rochefoucauld, est le représentant au Comité de gestion de la Réserve naturelle des coteaux de la Seine a milité pour que ce problème de sur-végétation soit pris en compte.

A force de persévérance, le message a été entendu et Monsieur le Préfet a évoqué la création envisageable d'une "opération Grand site" qui donnerait plus de moyens financiers au PNR du Vexin français et aux services de l'Etat pour le débroussaillage, sans pour autant créer de nouvelles dispositions administratives.

D'ores et déjà un recensement des éperons rocheux a été effectué et des travaux de débroussaillage sont projetés aux abords du colombier au-dessus de la mairie.

Mais bien sûr... les financements sont à l'étude. Croisons les doigts que tout cela pourra effectivement démarrer à l'hiver 2018 pour une première opération...



La Commune est adhérente de l'association des Amis du Vexin Français et la mobilisation autour des problématiques de protection des patrimoines et de l'environnement doit être active.

Souhaitons également que Monsieur Mathieu Battais, Inspecteur des sites, l'un des artisans du projet et qui quitte le Val d'Oise vers de nouveaux horizons, soit remplacé par une personne qui partagera la même vision globale du site et de ses enjeux. A suivre...





III- Temps festifs & loisirs

Journée peinture

Le **2 septembre**, comme l'an passé, la municipalité a proposé une journée de peinture. Celle-ci a eu beaucoup de succès auprès de l'Association des peintres de la Vallée et même le Maire a repris ses pinceaux pour les accompagner.

Toutes ses ravissantes toiles étaient exposées à la mairie aux journées des patrimoines, et plus particulièrement le tableau qui représentait l'église en noir et blanc a séduit beaucoup de visiteurs. Félicitations à tous ses artistes.



Journées Européennes du Patrimoine

Les 16 et 17 septembre se déroulaient les Journées Européennes du Patrimoine. Comme chaque année, notre église troglodytique a attiré de nombreux visiteurs. Suite à la première édition de la journée peinture (voir article précédent) les œuvres ont été exposées dans la salle communale de la mairie.

Le dimanche, le traditionnel repas champêtre réunissait les hautilloises et hautillois venus partager le pique-nique sorti du panier. Bonne ambiance et convivialité étaient au rendez-vous.

Le chœur gospel enchanter le public

Le samedi **17 octobre à 18h00** devant une salle comble (150 pers.) c'est en l'église troglodytique, monument historique exceptionnel de notre village, que le Comité des Fêtes de Haute-Isle a eu le plaisir d'accueillir, pour la seconde fois, la chorale « GOSPEL ATTITUDE » de l'association SOL IN MANTES.

Pendant plus d'une heure et demie le chœur gospel a mis le feu aux planches, ce ne furent que des moments de bonheur.

Sous la direction de Jacky Weber, se sont succédés des chants negro-spirituals traditionnels et gospels modernes qui ont bénéficié de la très bonne acoustique de l'église.

Le gospel est une musique de joie, de fête et d'espérance, un véritable baume au cœur dans le contexte actuel.

Les applaudissements des spectateurs reconnaissants ont fait de cette soirée un véritable enchantement.



Déjeuner d'automne pour nos anciens – Le 19 Octobre 2017

En ce jour d'octobre, nous avons eu le plaisir de profiter d'une journée « d'été indien », nous nous sommes à nouveau rassemblés pour profiter d'un moment de convivialité.

Si nous pouvons nous retrouver ici aujourd'hui, dans d'aussi bonnes conditions, c'est grâce à la générosité de la Société de Chasse de Haute-Isle représentée par son président – Laurent Camus – ainsi que tous les chasseurs, en adressant un don de 1 000 euro au C.C.A.S. – Messieurs, un grand merci.

Monsieur le Maire a pris la parole pour nous souhaiter la bienvenue et rappeler des réalisations à venir dans la commune – en levant son verre, il nous a souhaité bon appétit.

Soyons heureux d'être ensemble et sachons profiter agréablement de cette journée, comme le disait Jean Paul Sartre, « **dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut mais on est responsable de ce que l'on est** ».





**CHAUFFAGE
PLOMBERIE
RAMONAGE**

INSTALLATION & DEPANNAGE

06.73.45.52.69

95780 HAUTE-ISLE

Em
**Peinture Décoration
Vitrerie Revêtements**

Emmanuel Marie

Tél : 01 34 79 71 41

Port : 06 25 53 26 19

**10, rue Paul Dauvergne
95780 La Roche Guyon**

E-mail : e.marie95@orange.fr



Jardiciel

Élagage, création
& entretien d'espaces verts

5 chemin du Moulin à Vent,
Hameau de Fours-en-Vexin
27630 Vexin sur Epte
+33 (0)2 32 69 59 01
jardiciel@jardiciel.eu
www.jardiciel-elagage.fr



Société agréée services à la personne



Jacques GRIERS - 06 13 03 84 58

1, rue des Jardins - 95780 LA ROCHE GUYON
Tél. 01 34 79 78 23 - e-mail : jg-elec@orange.fr



BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

GASNYMAT
34 Route d'Ecos 27620 GASNY

Tel: 02.32.52.64.82

Fax : 02.32.52.18.97

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30



*Mon expérience au service de
vos chantiers*

Jean-Marie LEROY

06 86 40 44 54

19, route de Parnes - Buchet - 95770 BUHY
e-mail : jean-marie-leroy@orange.fr

Terrassements-Assainissements individuels-
Viabilisations de terrain-Démolitions-Curages-
Aménagements espaces verts- Nivelage de précision-
Sols équestres- Location de bennes et matériels T.P.

L'EPI ROYAL

BOULANGERIE ARTISANALE
PATISSERIE

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.75.59.38.80

6 PLACE DE LA MAIRIE 95 510 VETHEUIL

SARL CHAMPION Christian
ENTREPRISE DE MACONNERIE

Construction – rénovation – carrelage – couverture –
ravalement – démolition – terrassement / branchemet tout
à l'égout

7 chemin des Taille Beurre
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél / Fax : 01 34 97 22 97 Port : 06 15 95 52 83
champion.maconnerie@alicepro.fr

ENTREPRISE GASTINE
MENUISERIE ORIGINALE & AMEUBLEMENT
SUR MESURE

Fabrice GASTINE
Menuisier Ebéniste
Meilleur Elève Académie de Rouen (menuiserie-agencement – 1984)

24, ROUTE DE GASNY
95780 LA ROCHE GYUON
TEL/FAX : 01 34 78 21 49
MOBILE : 06 20 24 48 76

fgastine@orange.fr

AAPPMA
Les Pêcheurs de l'Iton
SANDRANCOURT 76

Pêche et détente auprès d'un des plus beau plan d'eau de la région parisienne

Tel : 06 08 18 23 75

livraison gratuite à domicile et au bureau

SPEED'ZA

Ouvert 6j/7
11h à 14h et 17h30 à 21h30
Vendredi Samedi 22h30
Fermé le lundi
et mardi matin

mardi soir,
mercredi et jeudi soir
toutes nos pizzas séniors

9,90€
à emporter

25 ans d'expérience qualité garantie pâte faite maison

01.34.78.17.91

5 Grande rue 95510 Vetheuil

Ets Guy HÈZE
MOTOCULTURE

5, rue des Tourelles
27640 VILLIERS EN DÉSŒUVRE

T : 02 32 36 38 17
F : 02 32 36 30 81

Arbre de Noël pour les petits et les grands

Quelle personnalité ce PERE NOËL !... Il suffit qu'il apparaisse pour que l'étonnement et la joie se lisent sur le visage des enfants. En ce dimanche après-midi, 10 décembre, notre commune a fêté, un peu en avance, un joyeux Noël aux petits enfants Hautillois.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Colo le clown qui a su captiver l'attention de ce très jeune public venu en Famille. Pour leur plus grande joie, quelques bambins ont été sollicités en participant au spectacle qui a pris fin sous une envolée de ballons multicolores.

En un instant le Père Noël a fait son apparition et sous la houlette de M. le Maire, la distribution des cadeaux a pu commencer.

Un goûter accompagné de friandises a régalé l'assistance ensuite chacun s'en est allé préparer les fêtes en Famille.

Un grand merci à Mme Ghislaine Lapchin de Pouliquet – maire de Viennes en Arthies – qui, généreusement, mets à notre disposition sa très belle salle.

Merci à notre commune, aux membres et bénévoles du C.C.A.S. qui contribuent à ce bon déroulement de convivialité.



Ce dimanche, de nombreux enfants étaient absents, nous invitons les parents à se faire connaître auprès de la mairie, aux heures d'ouverture au public, munis d'une pièce d'identité afin de récupérer le jouet destiné à leur ou leurs enfants.

Evènements à venir

- Samedi 3 mars 2018 – 18h.00 - église troglodytique de l'Annonciation – récital de piano classique par François Camus
- Dimanche 8 avril 2018 – selon météo – pétanque et courses aux œufs de Pâques
- Mardi 1er mai 2018 – selon météo – vente de muguet devant la mairie

Nouveaux horaires scolaires pour l'année 2017/ 2018

(Publié de sur le site l'école le jeudi 6 juillet 2017 par Eric Peschard)

La Direction Académique vient d'accepter la demande de changement des horaires scolaires.

Par conséquent, à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017, les cours seront répartis sur 4 jours avec les horaires suivants :

Matin : 9h00 - 12h00

Après-midi : 13h30 - 16h30

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi. Il n'y aura plus classe le mercredi matin.



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes. Contactez le secrétariat pour les rendez-vous.
Le secrétariat de la mairie sera fermé du 1^{er} au 7 janvier 2018.

Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17
- . SIDPC 01 34 20 26 32 (Serv. Interminist. de Défense et Protection civiles)

Antenne sociale de Magny-en-Vexin : 01.31.33.52.85

Horaires déchetterie de Gasny :

⚠ Accès seulement sur présentation de votre carte !
Du lundi au samedi : 9h00 /12h00 – 14h00 / 18h00

Fermée JEUDI, DIMANCHE et jours fériés.

RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

Annonceurs :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.

Service des eaux :

Si vous déménagez, il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.

IMPORTANT : le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.

Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains.

Bruits de voisinage : (arrêté 2009-297 du 28/04/2009)

> Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :• de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
• de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
• de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

> Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

⚠ Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

ATTENTION, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.

Mairie de Haute-Isle

- . Laurent SKINAZI
Maire
- . Alain ERRARD
Adjoint
- . Aline CADIC
Adjointe

146, route de la Vallée
95780 – HAUTE-ISLE
Tél : 01.34.79.73.24
Fax : 01.34.79.71.21
E-Mail : mairie-hauteisle@wanadoo.fr

Site internet :
www.hauteisle.fr (en cours)

Page Facebook : Haute-Isle

« Ensemble agissons pour le renouveau de Haute-Isle »

